



Division des Examens et Concours










**CERTIFICATION
COMPLEMENTAIRE
Session 2015**

RAPPORT DU JURY

SOMMAIRE

Rapport du Président du jury : page 2

Rapports des différentes commissions :

 Cinéma-Audiovisuel :	page 4
 Danse :	page 8
 DNL Allemand :	page 9
 DNL Anglais (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 10
 DNL Espagnol :	page 13
 DNL Italien (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 15
 Français Langue de Scolarisation :	page 16
 Histoire des Arts :	page 18
 Théâtre :	page 21

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2015

Les épreuves se sont cette année déroulées entre le 19 et le 23 janvier 2015.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre.

La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 -175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux s'y préparer et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Une première caractéristique de cette session 2015 est l'augmentation du nombre de candidats : sans atteindre les sommets de la fin de la décennie précédente (241 candidats en 2009, encore 172 en 2010), les demandes de certifications étaient nombreuses cette année – 112, +25% par rapport à la session précédente. L'habilitation en Anglais en tant que discipline non linguistique (D.N.L.), notamment, reste très prisée.

Le taux de réussite s'avère en revanche en forte baisse : 57,80% des candidats, soient dix points de moins que lors de la précédente session. Mais 2014 était le meilleur cru depuis la création de la certification complémentaire et le résultat de cette session 2015 reste proche de ce qu'il est le plus souvent – 56,31% en 2013, 59,09% en 2007...

Quelques éléments statistiques, secteur par secteur :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2015 : ELEMENTS STATISTIQUES

SECTEURS	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMIS	REFUSÉS
CAV	10	9	5	4
Danse	2	2	2	0
DNL Allemand	2	2	2	0
DNL Anglais	37	36	21	15
DNL Anglais PLP	15	15	8	7
DNL Espagnol	9	8	4	4
DNL Italien	1	1	1	0
DNL Italien PLP	1	1	0	1
FLS 1er degré	8	8	3	5
FLS 2nd degré	10	10	5	5
Histoire des Arts	10	10	8	2
Théâtre	7	7	5	2
TOTAL	112	109	63	46
% admis/présents	57,80%			

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué ; mais aussi, et surtout peut-être, Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 02 mars 2015

Le président du jury,

Eric Michon, IA-IPR

CINEMA-AUDIOVISUEL

*Etabli par Monsieur MICHON Éric
IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel
Président de la Commission,*

avec le concours de sa collègue membre du Jury Madame LOPEZ-JACOB, enseignante en cinéma audiovisuel. Je tiens à la remercier chaleureusement pour la compétence avec laquelle elle s'est acquittée de cette mission.

L'épreuve s'est déroulée le mercredi 21 janvier 2015 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

On notera cette année une légère recrudescence du nombre de candidats qui s'inscrit dans un mouvement de hausse générale observé dans les différentes options de l'examen :

- 10 candidats inscrits, 9 présents.
- 4 candidats reçus (44,44%).
- Les notes s'échelonnent de 5 à 18.
- Une moyenne de 10,55 cette année, parmi les plus faibles de ces dernières années. L'amplitude des notes est importante, contrairement à ce qui s'était produit lors de la précédente session ; elle témoigne de la très grande diversité de niveau des candidats interrogés.

Profil des candidats :

- Un enseignant est déjà, partiellement, intégré dans une équipe dispensant au lycée un enseignement facultatif C.A.V. cette année.
- Deux se sont présentés dans l'espoir d'intégrer l'option récemment ouverte dans leur établissement ou le lycée avoisinant.
- Les autres sont tous ou ont été impliqués dans leur établissement, à divers titres, dans des projets à dominante audiovisuelle - en collège, L.P. ou LEGT cette année. Les professeurs font aussi très souvent valoir le fait qu'ils exploitent régulièrement le langage cinématographique dans le cadre de leurs cours.
- Deux professeurs exerçant en lycée professionnel (PLP).
- Un professeur-stagiaire enfin cette année.

Disciplines d'origine :

- Lettres modernes (1)
- Arts Plastiques (2)
- Arts Appliqués (1)
- Histoire-Géographie (1)
- Documentation (1)
- Espagnol (1)
- Physique-Chimie (1)
- Lettres-Histoire (1)

Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
5	1
6	0
7	0
8	2
9	2
10	0
11	1
12	1
13	0
14	0
15	1
16	0
17	0
18	1

Les attendus :

La note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004, précise dans son annexe les critères d'évaluation de l'épreuve. Pour le Cinéma Audiovisuel, le jury évalue :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; la plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé, le jury se voyant parfois dans l'obligation d'intervenir pour demander aux candidats de conclure en quelques secondes – dans les rares cas contraires, le temps restant a été « banalisé » et nous avons enchaîné avec la seconde partie.

L'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension cinématographique mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- organisation des enseignements : de plus en plus rarement toutefois, cf. infra.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique
- La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée. Quelques œuvres parmi celles exploitées dans ce cadre : *Mort à Venise, Le guépard* (L. Visconti) ; *L'Atalante* (J. Vigo) ; *Complot de famille* (A. Hitchcock)...

Le bilan que nous pouvons tirer de cette journée d'interrogation s'avère cette année fort contrasté. Si le dispositif de certification complémentaire semble désormais bien connu des candidats, tant dans son principe, dans l'organisation formelle de l'épreuve que dans ses finalités - le jury se trouve ainsi de moins en moins confronté à une méconnaissance par les candidats de l'organisation, du fonctionnement et des programmes des options en lycée -, plusieurs professeurs n'ont manifestement pas suffisamment préparé leur oral de manière suffisamment approfondie. D'autres ne possèdent ni la culture cinématographique, ni l'indispensable capacité à conceptualiser des approches pédagogiques de l'enseignement du cinéma-audiovisuel requises pour obtenir cette certification. Parallèlement enfin, des professeurs qui possèdent une connaissance approfondie de l'histoire du cinéma ou de solides compétences en matière d'analyse filmique n'ont en revanche développé aucune des compétences techniques attendues.

Nous l'écrivons chaque année, la certification complémentaire a évolué dans les finalités qui lui sont assignées par les professeurs : tout autant qu'une reconnaissance des compétences requises pour enseigner dans les options au lycée, il s'agit désormais, de plus en plus, d'une légitimation de pratiques pédagogiques construites autour du cinéma ou de l'audiovisuel, tant au collège qu'au lycée, dans les disciplines dont ils sont spécialistes mais aussi dans différents dispositifs : atelier artistique, enseignement d'exploration, accompagnement éducatif ou personnalisé... En quelque sorte une validation des acquis de

l'expérience. L'un des objectifs majeurs de la création de la certification complémentaire reste toutefois la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V., de spécialité en série L ou facultative. Cette année toutefois, plusieurs candidats présentaient très explicitement l'examen dans cette optique.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée – certains présentés cette année avaient de toute évidence été rédigés en urgence voire bâclés -, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est utile pour compléter et éclairer ces aspects.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement **artistique**.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle d'un enseignant dans l'accompagnement et la conception d'un projet artistique global dans le cadre des options Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUËLLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

Rapport établi par Monsieur Jean-Michel Mousset, IA-IPR chargé du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Cette session 2015 de la certification complémentaire pour l'enseignement artistique dans le domaine de l'art-danse marque une baisse des candidatures par rapport à l'année précédente, puisque deux candidates se sont présentées contre trois candidatures en 2014. Elles proviennent de la seule discipline EPS. Une candidate était issue d'une autre académie. Les deux candidates ont obtenu la certification.

Comme par le passé, ces candidates admises montrent une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels ainsi que des programmes qui organisent cet enseignement au lycée. Manifestement bien préparées, celles-ci présentent un exposé structuré au cours duquel leur motivation pour accéder à la certification est perceptible. Toutes ont démontré, à des degrés différents, leur expérience de l'enseignement de la danse dans le cadre d'un partenariat culturel réel.

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique. Des notes attribuées inférieures mais proches de la moyenne doivent inciter les candidats à se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard de leurs expériences.

L'épreuve s'est déroulée le 9 février 2015

Composition du jury :

Florence CHAIX, IA-IPR Histoire-géographie
François SAILLARD, IA-IPR Économie-Gestion
Muriel PHILIPPE, IA-IPR Allemand

Quelques éléments statistiques :

2 candidats étaient inscrits, ils se sont tous présentés :
1 professeur pour la DNL Économie-gestion ;
1 professeur pour la DNL Histoire-Géographie.

Les deux candidats ont été admis.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve :

Les dossiers présentés ont été dûment préparés et documentés, et ne se sont pas contentés de présenter le parcours professionnel des candidats : ces derniers ont su partir de leurs connaissances pour élaborer un projet construit et réaliste, aussi bien dans ses finalités que dans ses modalités plus concrètes.

Niveau des prestations :

Les candidats ont témoigné soit d'une fluidité appréciable dans la maîtrise de la langue allemande, soit d'une maîtrise correcte, qu'un séjour dans un pays germanophone devrait permettre de rendre plus aisée. Tous les candidats semblaient posséder le potentiel leur permettant d'enseigner en langue allemande dans de bonnes conditions.

Les professeurs ont fait preuve de motivation. Leur connaissance du cadre institutionnel, indispensable, a été prise en compte.

Le jury continue à souligner les points suivants :

- bien connaître les textes officiels et les référentiels de la section européenne dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ;
- mettre à profit un séjour dans un pays germanophone pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques ;
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la pratique d'une langue allemande la plus correcte possible ;
- identifier un projet dans lequel l'enseignement de l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout.

Il est rappelé que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles, mais doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

Commission collège et LEGT

I Quelques statistiques :

- Disciplines représentées : histoire – géographie, physique – chimie, SVT, mathématiques, Economie-Gestion, Philosophie, SES, arts appliqués.
- Nombre de candidats : **36 candidats présents sur 37 inscrits**. On note un nombre de candidats comparable à celui de l'an dernier (37).
- Résultats : **21 candidats reçus**, 15 candidats refusés. Moyenne de **10,6/20**. Echelle des notes : de **06 à 18**.

II Constats :

Le jury remarque que le niveau de langue est trop souvent insuffisant. Certains candidats semblent mal informés sur la nature de l'épreuve, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement de la DNL.

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois déficiente.
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats.
- Des professeurs sont parfois trop orientés vers leur pratique disciplinaire.

III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, déterminante) ; il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve et de connaître le **CECRL**.

Il convient de bien approfondir l'objectif de la DNL qui est différent de l'objectif disciplinaire. Il est donc recommandé aux candidats **d'observer des cours de DNL** avant de se présenter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est aussi conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. On peut aussi présenter un projet, réalisé ou réalisable, lors de l'entretien. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu, compréhension orale, interaction) ainsi que la mise en situation des élèves dans la classe.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004. On lira le rapport : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/scecteuoro.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le site d'anglais ou le Portail des Langues de l'Académie d'Orléans-Tours.

Commission Lycée Professionnel

Un regain d'intérêt pour les projets pluridisciplinaires et notamment le développement des liens entre enseignement général et enseignement professionnel confirment les priorités nationales et académiques d'ouverture culturelle et européenne dans les lycées professionnels.

Cette année quinze candidats se sont présentés à l'examen de certification en Discipline Non Linguistique. Nous retrouvons ainsi les chiffres du début de la mise en application de l'arrêté du 27 septembre 2005, modifiant les arrêtés du 23 décembre 2003 et du 9 mars 2004, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Si les filières du tertiaire telles : la vente, le commerce, la logistique, la bureautique et le secteur de la restauration-hôtellerie sont toujours majoritaires, les filières du domaine industriel sont bien représentées dans l'académie d'Orléans-Tours : maintenance industrielle, secteurs de l'électrotechnique et de l'électronique, génie industriel et thermique, construction mécanique, maintenance des véhicules et transports routiers de marchandises.

Les quinze candidats font preuve d'un véritable investissement personnel en collaboration avec les membres de l'équipe éducative dans le cadre du projet d'établissement. La réflexion pédagogique est bien engagée pour la majorité d'entre eux. Certains ont réfléchi à des progressions réparties sur le cycle de formation avec des interventions planifiées soit en coanimation avec les enseignants de langue, soit en atelier pour couvrir les éléments du référentiel choisis en fonction du projet de mobilité des élèves. D'autres ont amorcé la réflexion mais doivent encore affiner le projet pédagogique. Un seul candidat révèle une méconnaissance certaine des textes officiels concernant l'organisation et le fonctionnement des sections européennes en lycée professionnel ou de l'épreuve spécifique.

La faiblesse majeure des candidats qui ont été refusés, réside en leur niveau de langue. Il est clair que la plupart d'entre eux ont investi dans une formation en s'appuyant sur leurs collègues linguistes, la présence d'assistants dans l'établissement ou encore des cours privés avec des dispositifs tel le GRETA par exemple. D'autres doivent encore faire l'effort d'améliorer leurs compétences de communication en langue cible. Les stages offerts par le CIEP devraient être demandés de façon plus systématique par les enseignants visant la certification. Des actions de formation académiques seraient bénéfiques à tous.

En amont de l'entretien, les candidats doivent constituer leur dossier avec le plus grand soin en ayant à l'esprit l'importance du contenu autant que la rigueur dans la forme. Une ou deux pages agrafées ne sont pas très convaincante pour le jury. Le dossier doit permettre de connaître :

- le parcours de formation du (de la) candidat (e), tant dans sa discipline que dans la langue cible.
- L'expérience autant professionnelle que personnelle, dans le cadre d'utilisation de la langue d'enseignement de la DNL.
- La motivation du (de la) candidat (e) qui ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais qui soit le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus-value que cet enseignement peut apporter aux élèves.
- Une présentation d'expériences pédagogiques auxquelles le (la) candidat (e) a participé ou de projets qu'il (elle) envisage. L'adjonction au dossier de supports didactiques témoignant de ces expériences ou cette réflexion à des projets sont appréciés par le jury.
- L'utilisation de la langue cible pour tout ou partie du dossier (en plus du dossier en français) témoigne du degré de maîtrise de la langue d'expression écrite.

Nous rappelons que l'épreuve orale se présente en deux parties : un exposé du dossier, suivi d'un échange avec les membres du jury. Cet entretien doit également répondre à certaines règles de forme et de fond :

- Il ne doit en aucun cas être une restitution d'un texte appris par cœur mais on attend du candidat qu'il puisse faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos.

- L'exposé doit présenter de façon claire et construite l'expérience et la motivation du candidat.
- L'échange avec le jury permet d'évaluer les capacités du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux demandes des membres du jury.
- Le (la) candidat (e) doit faire preuve de motivation et implication dans le projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d'enseignement et des référentiels dans les deux disciplines.
- Il (elle) doit également démontrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL en lycée professionnel, ainsi que sur la plus-value de cet enseignement pour les élèves et pour l'établissement.
- Le fait qu'une réflexion ait été menée sur la meilleure collaboration à mettre en œuvre avec les professeurs de LVE, tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation, doit être démontrée.

En conclusion:

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve. La seule maîtrise d'une LVE ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent, à elles seules, constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. Les candidats, en plus de la connaissance du cadre institutionnel, doivent faire preuve d'une réflexion préalable sur la spécificité de l'enseignement d'une DNL tant dans sa dimension didactique disciplinaire que dans une relative maîtrise et aisance dans l'utilisation de la langue cible. Un projet pédagogique réfléchi témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire.

Statistiques

9 candidats inscrits/ 8 présents, répartis comme suit:

- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 2 professeurs
- EPS : 1 professeur
- ECONOMIE-GESTION : 1 professeur
- MATHEMATIQUES: 2 professeurs
- DOCUMENTATION: 1 professeur
- ARTS PLASTIQUES: 1 professeur

4 reçus/4 refusés. Note la plus basse : 08/20. Note la plus haute : 13/20.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie. Plusieurs stagiaires, désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole se sont présentés pour cette session de l'examen.

La session 2015 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes au profil intéressant et original tel que la documentation ou les arts plastiques.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

Préparation des candidats :

Les professeurs titulaires ne bénéficient pas de formation pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Les candidats sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique.

Niveau des prestations des candidats :

Les prestations des candidats admis ont été dans l'ensemble assez moyennes notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste à parfaire. Dans l'ensemble ils ont pris connaissance des

textes les plus importants relatifs aux sections européennes et connaissent les modalités d'attribution de la « mention européenne » au baccalauréat.

Les motifs de refus des candidats sont homogènes pour cette session : il s'agit à chaque fois d'un niveau d'expression en langue espagnole insuffisant. Malgré la bonne volonté manifeste et l'intérêt des candidats, il convient que cette question de la compétence de compréhension et d'expression en langue espagnole soit vraiment travaillée de façon approfondie par les candidats car cette absence d'une maîtrise suffisante est la première cause d'échec à l'examen.

Conseils aux candidats :

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et notamment ce qui se réfère à l'épreuve spécifique.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE: perspective actionnelle, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERAI).

Date de l'épreuve :

Mercredi 21 janvier 2015

Membres du jury :

Claudine QUERNEC-CRESPEAU, IEN ET Lettres/histoire-géographie

Michel KHAIRALLAH, IA IPR SVT

Rosa GIROIR, professeure agrégée d'italien, chargée de mission d'inspection

Candidats :

2 candidats inscrits, deux présents

1 candidat pour la DNL lettres/histoire

1 candidat pour la DNL SVT

Résultats :

1 candidat reçu, 1 candidat refusé.

Echelle des notes : de 08 à 12

Moyenne de 10/20

Compte-rendu de l'examen :

Nous sommes obligés de noter, cette année, des performances un peu décevantes par manque de préparation approfondie. Le jury regrette également que les candidats n'aient pas apporté plus de soin à la constitution de leurs dossiers.

Le candidat refusé l'a été à cause, notamment, d'une méconnaissance des programmes et d'une absence de perspectives pédagogiques. Nous conseillons au candidat reçu de poursuivre, néanmoins, sa formation en LV.

Quelques éléments d'analyse et conseils aux futurs candidats :

Lors de cet examen, il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve d'un niveau de langue correspondant au niveau B2 du CECRL, qu'ils aient une bonne connaissance des champs lexicaux en rapport avec leur discipline, ainsi que du langage de la classe.

Il est utile que les dossiers rédigés par les candidats intègrent des propositions pédagogiques, et que leurs propos soient illustrés par les activités envisagées.

Les candidats doivent avoir réfléchi à de pistes pédagogiques, aux thèmes qui se prêtent le mieux aux séquences DNL, à la façon d'animer les échanges au sein de la classe, et à l'évaluation.

Il est indispensable qu'ils connaissent également le dispositif : les conditions qui régissent la mise en place d'une section européenne dans un établissement, l'évaluation du baccalauréat pour les élèves de ces sections (nature des épreuves, type de sujets proposés, évaluation).

Enfin, le jury conseille également de préparer cet examen en travaillant en synergie avec le professeur de langue de l'établissement.

*

Les résultats

1er degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
8	8	3	De 06 à 20

2nd degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
10	10	5	De 07 à 15

La session 2014 se caractérise par une progression du nombre de candidats du premier et du second degré.

Le jury a entendu des candidats du premier et du second degré qui avaient construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Certains disposent de ces deux champs d'investigation, d'autres n'ont pas encore enseigné le FLS.

Les candidats du premier degré qui n'ont pas obtenu la certification présentent un profil commun : c'est la connaissance des enjeux de l'enseignement du FLS qui leur a fait défaut. Pour trois d'entre eux, s'ajoute à cela le manque de connaissances théoriques. Cette certification complémentaire n'est pas accordée aux candidats du simple fait qu'ils ont une expérience de l'enseignement du FLS. Plusieurs candidats ont, en effet, donné l'impression qu'ils venaient chercher une reconnaissance au seul bénéfice d'une pratique, quelle qu'elle soit. Or, il est apparu que, pour certains, cette pratique pédagogique n'était pas fondée sur une réelle appropriation de la spécificité de l'enseignement du FLS.

Les candidats du second degré qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire se sont heurtés à l'obstacle d'un manque de connaissances des outils et des méthodes de l'enseignement du FLS. Certains candidats ont une connaissance des enjeux limitée à leur discipline qui borne leur réflexion à un périmètre trop étroit.

RAPPEL des conseils et remarques déjà publiés :

L'enthousiasme pour ce type d'enseignement doit être salué, car il anime la plupart des candidats et constitue un facteur d'efficacité dans l'accompagnement spécifique qu'il convient de prodiguer aux élèves qui bénéficient d'un enseignement de FLS. Néanmoins, il ne peut tenir lieu de compétence. Le candidat doit connaître les textes officiels et doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances théoriques solides. Le jury constate que les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS sont encore trop souvent confondus avec ceux du FLE.

Voici quelques principes fondamentaux de l'épreuve.

L'enseignement du français langue de scolarisation s'adresse aux élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française. La seule connaissance du FLE, qu'elle soit théorique ou pratique, ne saurait donc suffire. A contrario, un candidat qui ne disposerait pas d'un cursus ou d'une expérience en FLE, peut satisfaire aux exigences de l'examen et réaliser une prestation en accord avec les attendus de l'épreuve. En effet, outre la connaissance des enjeux du FLS et des modalités de son enseignement, le jury attend du candidat qu'il puisse se projeter dans une situation de classe de FLS et/ou

qu'il analyse sa pratique (ou une pratique) au regard de problématiques linguistiques, langagières et culturelles. Une connaissance des matériels pédagogiques disponibles sur les sites des CASNAV ou dans les manuels de FLS et dans les sites qui lui sont dédiés est par conséquent indispensable pour construire une réflexion sur ce domaine d'enseignement et échanger avec le jury.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'un examen composé d'un exposé et d'un entretien soumis d'une part aux règles générales de l'exercice, et d'autre part aux exigences particulières de cette certification en FLS. Il convient donc de préparer sérieusement un exposé structuré qui doit convaincre le jury des capacités et compétences du candidat à prendre en charge un enseignement de FLS.

L'entretien, comme l'exposé, obéit à des règles définies : le candidat doit donc tout mettre en oeuvre pour que le jury apprécie ces critères et plus précisément les compétences et connaissances quant au français langue de scolarisation. Tous les critères de l'examen et de la certification complémentaire en FLS que nous mentionnons sont clairement déclinés dans les textes de référence (notamment la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004, « Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires »). Les candidats sont invités à consulter le site du CASNAV où ils les y trouveront, ainsi que de nombreuses autres ressources. La connaissance des textes officiels est nécessaire à la bonne préparation de l'exercice et indispensable pour réussir l'examen. Les candidats à cette épreuve peuvent bénéficier d'une ou deux journées de formation inscrite au Plan Académique de Formation et assurée par les formateurs du CASNAV.

Les enseignants du 2nd degré s'inscrivent individuellement ; ceux du 1er degré peuvent également s'y inscrire à condition d'être autorisés par l'IEN de circonscription.

HISTOIRE DES ARTS

RAPPORT DE JURY

Etabli par la Présidente du jury :

- Madame Cristhine Lécureux, IA-IPR d'histoire-géographie et HIDA

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Stéphane Auger, professeur agrégé en Education musicale et enseignant en EDE « patrimoines »
- Jean-Paul Billès, professeur agrégé en Arts plastiques et formateur en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **le jeudi 13 février 2015** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

1- Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Total inscrits	Total présents	Admis
Arts plastiques	1	1	0
Histoire- géographie	4	4	4
Lettres	4	4	4
Education musicale	1	1	0
TOTAL	10	10	08

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	1	1	2	0	0	0	2

Moyenne de l'épreuve : 14,4 / 20

2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « *L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».

3- Eléments qualitatifs

La session 2015 de la certification complémentaire en Histoire des arts continue d'enregistrer un nombre d'inscrits en baisse par rapport aux sessions précédentes (16 en 2013, 13 en 2014). Mais seuls deux candidats ont échoué à la certification ce qui montre que les professeurs qui se présentent à celle-ci se préparent de mieux en mieux à cette certification. Les très bonnes notes, supérieures ou égales à 14, obtenues par 6 des 10 candidats reçus sanctionnent des prestations orales de grande qualité nourries par une expérience pédagogique très réfléchie et/ou des passions et pratiques personnelles dans le domaine des arts réinvesties dans une réflexion pertinente sur l'enseignement de l'HIDA.

Les candidats admis ont fait preuve d'enthousiasme pour l'enseignement de l'HIDA et d'un intérêt personnel pour des domaines d'expression artistique qui dépassent le seul cadre professionnel. Ces enseignants sont porteurs d'une culture solide et mobilisable dans le cadre des échanges avec les membres du jury. Les candidats qui n'ont pas été admis à l'issue de cette session sont restés dans une approche trop disciplinaire, qui a toute sa pertinence, mais ne constitue pas un réel enseignement en HIDA. La pluri-co-disciplinarité des contenus apparaît comme centrale dans la mise en œuvre d'un enseignement d'HIDA comme la capacité à travailler en équipe. Les candidats doivent être capables d'articuler entre eux différents domaines artistiques en les contextualisant. Sans être pour autant des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent pourvoir montrer une réelle appétence pour les arts et la culture au sens large.

L'enseignement de l'HIDA se décline sous **4 formes différentes** (généralisation au collège et au lycée avec évaluation au DNB, option facultative et de spécialité, et enseignement d'exploration « création et activités artistiques : patrimoines »). Il est indispensable que les candidats aient une **perception claire des enjeux** que recouvre chaque situation d'enseignement.

L'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des **options au lycée**, voire même pour coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. **Il faut qu'ils aient pris connaissance des programmes de cette option en lycée et soient capables d'imaginer une mise en œuvre pédagogique des questions au programme.** Les candidats recalés sont ceux qui n'ont pas anticipé sur un questionnement concernant les programmes.

Quelques points d'achoppement :

- Une méconnaissance chez certains enseignants, en poste pour la plupart au collège, tant des programmes d'enseignement des options au lycée (enseignement facultatif ou de spécialité) que de leurs principes de fonctionnement.
- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est parfois apparue trop cloisonnée et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat. La mise en œuvre de **l'arrêté d'organisation de l'enseignement de l'HIDA au collège** induit une complémentarité des approches disciplinaires, mais elle doit aussi inciter le candidat à élargir ses horizons culturels par le biais d'un effort de contextualisation des œuvres.
- La confusion entre la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement et ce que réclame, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, un enseignement de l'histoire des arts.
- Une culture disciplinaire ouvrant sur des domaines artistiques connexes mais de façon insuffisante pour construire une représentation juste de ce que recouvre l'enseignement de l'HIDA.

- Une méconnaissance de la scène artistique contemporaine et un manque d'intérêt pour sa fréquentation.
- Pour certains des candidats non historiens, une perception erronée de l'inscription des œuvres dans un contexte historique ainsi que, parfois, une totale ignorance d'éléments chronologiques majeurs.
- En revanche, l'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'Histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient. **L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent.**

Quelques conseils aux futurs candidats :

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, **y avoir de certification automatique**. Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.
- Il est conseillé au candidat de **préparer l'exposé**. Le candidat pourra reprendre certains éléments de son dossier de candidature sans toutefois se limiter à un récapitulatif de ses états de service ou de son parcours universitaire ; le jury lit attentivement les dossiers, il attend autre chose lors de l'oral.
- Il est essentiel de proposer **une démarche pédagogique** qui a trait à l'HIDA. Il s'agit pour le candidat de faire preuve d'une réflexion pédagogique fondée sur des connaissances solides.
- Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA de lycée, **des contenus programmatiques** et de l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et **tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque**.

1. Quelques éléments statistiques :

Sur 7 candidats inscrits et présents, 5 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 07 à 19.

Disciplines d'origine :

Lettres modernes (6) ; mathématiques (1)

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
07	1
09	1
11	3
19	2

2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté ; il est rappelé ici que l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles.

Au cours de l'exposé, il est plus attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire que la narration d'un cursus, forcément redondante avec le dossier remis lors de l'inscription.

La finalité première de cet examen étant l'enseignement dans les options théâtre de lycée, l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa dimension théâtrale mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre au lycée:

- objectifs et finalités de la discipline
- organisation des enseignements
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre.
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle
- épreuves du baccalauréat.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

3. Conseils aux futurs candidats :

Rappel des conseils dispensés dans les rapports des sessions précédentes et qui demeurent tout à fait pertinents.

S'appuyer sur la seule expérience ou la seule pratique ne saurait suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature)
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire, différentes étapes de concertation, évaluation des élèves...).
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.)

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Eduscol, section théâtre à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/lettres/ressources/educnet-theatre>, ainsi que des indications bibliographiques à la fin de ce rapport.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques.

- Abirached Robert, *La crise du personnage dans le théâtre moderne*, Paris, Grasset, 1978.
- Artaud Antonin, *Le théâtre et son double* Ed. Idées Gallimard Paris 1983.
- Apostolides, *Le Roi machine*
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Banu Georges, *Le Rouge et or. Une poétique du théâtre à l'italienne*, Paris, Flammarion, 1989
- Biet, Christian, *La Tragédie*, Armand Colin, Cursus, 1998
- Biet, Christian, Triau, Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais inédits, 2005
- Corvin, Michel (direction de), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
- Corvin, Michel *Lire la comédie*, Paris, Dunod, 1994
- Couprie, Alain, *Lire la tragédie*, Paris, Dunod, 1990
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Dusigne, Jean-François, *Le Théâtre d'art, aventure européenne du XXe siècle*, Théâtrales, 1997
- Escola, Marc (textes choisis et présentés par), *Le Tragique*, GF Corpus, 2002
- Jomaron Jacqueline, *Le théâtre en France (2 tomes)*, Bordas (je crois)
- Guénoun, Denis, *Le Théâtre est-il nécessaire ?*, Circé, 1998
- Hubert, Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Cursus, 1992
- Lehmann, Hans-Thies, *Le Théâtre post-dramatique*, [1999], L'Arche, 2002
- Lucet Sophie, *Tchekhov / Lacascade : La communauté du doute*, Editions l'Entretemps, Février 2003
- Chantal Meyer-Plantureux *Théâtre populaire, enjeux politiques*, éditions Complexe, 2006
- Chantal Meyer-Plantureux, *Un siècle de critique dramatique*, éditions Complexe, 2003

- Naugrette, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Nathan Université, 2000
- Naugrette, Florence, *Le Plaisir du spectateur de théâtre*, Bréal, 2002
- Page, Christiane, *Éduquer par le jeu dramatique*, Paris, ESF, 3ème éd., 2006.
- Page, Christiane, *Pratiques théâtrales dans l'éducation en France au XXè siècle : aliénation ou émancipation ?*, APU (Presses universitaires d'Artois), 2009, 298 p.
- Pavis, Patrice, *Le Théâtre au croisement des cultures*, Corti, 1990
- Roubine, Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990
- Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Dunod, 1991
- Sarrazac, Jean-Pierre, *Critique du théâtre*, Circé, 2000
- SCHERER, Jacques, *La dramaturgie classique en France*, Nizet, 1959.
- Surgers, Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Paris, Nathan, 2000, rééd. 2004
- Vinaver, Michel (sous la direction de), *Écritures dramatiques*, Actes Sud, 1993
- Vitez, Antoine, *Écrits sur le théâtre*, POL, 4 vol., 1994-1997
- Regnault, François, *Théâtre-Équinoxes*, Actes Sud, 2001.
- Regnault, François, *Théâtre-Solstices*, Actes Sud, 2002.

Choix de revues

- ?? Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel
- ?? Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier
- ?? *Cassandra*
- ?? *Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique)
- ?? Mouvement, " revue interdisciplinaire des arts vivants ", mensuel
- ?? *Mû*, Association des théâtres de marionnettes et des arts associés (Thema)
- ?? *Puck. La marionnette et les autres arts*, Institut national de la marionnette, Charleville-Mézières
- ?? *Théâtre aujourd'hui*, Centre National de Documentation Pédagogique, aperiodique
- ?? *Théâtre/Public*, Centre Dramatique National de Gennevilliers, trimestriel
- ?? *Théâtres en Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, semestriel

Sites internet consacrés au théâtre

- ?? site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>
- ?? Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) : www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm
- ?? Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : www.babel-web.net

Théâtre contemporain :

- www.theatre-contemporain.net
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)

Sites de revues :

- www.mouvement.net
- www.alternativestheatrales.be
- *Théâtre/Public*, accessible via le site du Théâtre de Gennevilliers : www.tgcdn.com